



# Assemblée générale

Distr. générale  
6 février 2013

Soixante-septième session

Point 121, n, de l'ordre du jour

## Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 12 décembre 2012

[sans renvoi à une grande commission (A/67/L.35)]

### 67/11. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes

**B\***

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* sa résolution 67/11 A du 19 novembre 2012,

*Décide* de modifier comme suit le paragraphe 13 de ladite résolution :

« *Réaffirme également* qu'il importe de tenir en 2013 la réunion sectorielle entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes et ses organisations spécialisées, et également d'organiser en 2014 la réunion générale consacrée à la coopération entre les représentants des secrétariats des organismes des Nations Unies et ceux du Secrétariat général de la Ligue des États arabes et de ses organisations spécialisées ; ».

*53<sup>e</sup> séance plénière  
12 décembre 2012*

\* La résolution 67/11 du 19 novembre 2012 porte dorénavant le numéro 67/11 A.

